

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1299

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Jonage

objet : **Aménagement d'un parc de stationnement rue du Lavoir - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement du parc de stationnement rue du Lavoir à Jonage est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

Ce projet est situé en bordure de la rue du Lavoir à Jonage. Il occupe une superficie de 6500 mètres carrés. Il consiste à aménager un parc de stationnement et la voirie qui le dessert au profit des usagers des équipements sportifs et culturels qui bordent la voie. 180 places seront créées. L'aménagement prendra en compte le paysagement du parc de stationnement, la sécurisation des accès et les ouvrages de recueilli des eaux pluviales nécessaires.

Cette opération est estimée à 25 000 € pour les études et 650 000 € pour les travaux d'aménagement.

La durée prévisible des travaux est de 10 mois et ils devront faire l'objet d'une attribution après appel d'offres ouvert.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 19 mai 2003 et du Bureau restreint le 16 juin 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-0963 en date du 21 janvier 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement des études et du programme d'aménagement de la rue du Lavoir à Jonage.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant l'aménagement d'un parc de stationnement de la rue du Lavoisier pour un montant de 675 000 € correspondant aux études et aux travaux d'aménagement, dont 60 000 € des ouvrages de recueil des eaux pluviales, répartis selon l'échéancier suivant :

- 25 000 € en 2003,
- 100 000 € en 2004,
- 550 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,